



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 20 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le vingt juillet à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 13 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation : 13 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Nombre de procurations : 0

Nombre de voix : 25

Etaient présents : M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, Mme Julie Jouve, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Janet Zaragoza, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, M. Yves Rimey, Mme Marie-Claire Balsan, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni.

Absents excusés :

M. Frédéric Brauge

Mme Béatrice Leccia

Mme Jennifer Euzet

Mme Clémentine Bouvier

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claire Balsan

DEL2020_058 Budget principal 2020 - subventions aux associations

Monsieur le maire indique qu'en raison de la crise sanitaire, la commission « vie associative » propose, au titre de l'année 2020, de donner à la quasi-totalité des associations le même montant que celui qui leur a été attribué en 2019 (annexe n°6).

Une exception est proposée pour les subventions qui seraient attribuées à l'association

Lavlac et à celle du Boutis car elles correspondent chacune à une manifestation spécifique planifiée à la rentrée.

Les subventions habituellement attribuées aux associations organisatrices de manifestations taurines ne figurent pas dans l'annexe jointe mais feront l'objet d'une étude en fonction des festivités qui pourront se tenir à la rentrée.

Le montant a été prévu au budget principal voté précédemment.

Messieurs Dominique Devogelaere, Jean-Claude Mercier, Ande Monroig et Jean-Christophe Morandini, étant membres de bureau d'associations calvissonnaises, sortent de la salle à 20h10 afin de ne pas prendre part à ce vote.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- D'approuver la répartition des subventions aux associations pour l'année 2020 comme indiquée dans le tableau en annexe.
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Vote :

Présents	21
Procurations	00
Nombre de voix	21
Pour	21
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Pour le Maire empêché

Le maire,
André SAUZEDE

